







HELP2HELP – Suis-je éligible?

Vous:

- Vous êtes un collaborateur actif BNP Paribas tous métiers et entités confondus en France.
- En contrat à durée indéterminée ou en alternance
- ✓ Personnellement impliqué dans une association depuis au moins 1 an.
- Vous n'avez pas déposé de dossier pour cette même association depuis 3 ans.



HELP2HELP – Mon association est-elle éligible?

Eligible:

- Être d'intérêt général (gestion désintéressée, but non-lucratif, pas de cercle restreint).
- Avoir deux ans d'existence
- Avoir son siège social dans pays l'Union européenne ou membre de l'espace économique européen.
- Œuvrer dans l'un des champs d'actions suivants :
 - La santé et le handicap (sensibilisation, accessibilité, équipements, aménagement, etc.).
 - La solidarité de proximité (inclusion sociale, insertion professionnelle, scolarisation, aide à la personne, aménagement du territoire, accompagnement à la citoyenneté).
 - L'environnement (préservation, amélioration de la qualité de vie, alimentation durable, développement durable et écologique, etc.).

Inéligible :

- Les organismes dont l'activité consiste à collecter des fonds au profit d'un tiers
- Les associations confessionnelles ou politiques
- Les projets personnels
- Les projets où le sport n'est pas un levier d'inclusion ou de réparation
- Le sponsoring culturel ou sportif
- les maisons des jeunes et de la culture
- Les associations étudiantes
- Les associations qui défendent uniquement la cause animale, sauf en lien avec la biodiversité ou la médiation avec l'humain

